



Comment s'exerce un droit de visite dans la pratique ?

Par **cecilia**, le **27/02/2010** à **14:38**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mes enfants qui a obtenu un droit de visite et d'hébergement.

Il me dit que cela signifie que son droit de visite lui permet de venir chez moi voir les enfants.

Je préfère que les visites se fassent chez lui.

Qu'en est-il des règles et obligations ?

Merci de votre réponse.

Cdt,

Cécile

Par **caromaiwen**, le **27/02/2010** à **14:54**

bonjour,

si il a un droit d'hébergement c'est qu'il doit les prendre et non pas les voir chez vous ; mais que dit le jugement exactement ?

Par **cecilia**, le **27/02/2010** à **15:18**

Merci pour votre réponse.

Il est écrit 'Mr X exercera librement son droit de visite et d'hébergement en accord avec la mère'.

C'est concernant le lieu du droit de visite pour lequel nous sommes en désaccord.
Merci encore de votre aide.

Par **caromaiwen**, le **27/02/2010** à **16:38**

le lieu de visite n est pas dit chez vous lorsqu il veut prendre son enfant c est a lui de le prendre selon votre accord et de le ramener a l heure voulue; il n a pas a entrer chez vous. il peut biensur avec votre accord par exemple le prendre le week end et le faire dormir chez lui; le droit de visite ne s effectue pas a votre domicile. vous n etes meme pas obliger de le faire rentrer chez vous.